



ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO

L'an deux mille et dix-neuf, le vingt du mois de février.

Nous, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Berdorf, avons procédé au secrétariat communal de Berdorf à l'enquête de commodo et incommodo au sujet du projet d'aménagement particulier dénommé **PAP «um Millewée II»** présenté par le bureau Best ingénieurs-conseils de Senningerberg au nom et pour compte de la société SETIM sa de Weiswampach portant sur des fonds sis à Berdorf sur deux parcelles inscrites au cadastre de la commune de Berdorf, section B de Berdorf au lieu-dit «Um Millewee» avec une surface brute de 41,87 ares.

Et avons constaté que, le délai prévu par la publication s'étant écoulé, aucune réclamation n'a été introduite par écrit contre le projet d'aménagement particulier en question.

En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal en présence du secrétaire communal à Berdorf date qu'en tête.

Le collège des bourgmestre et échevins

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Berdorf certifie par la présente, que le dépôt du projet d'aménagement particulier dénommé **PAP «um Millewée II»** présenté par le bureau Best ingénieurs-conseils de Senningerberg au nom et pour compte de la société SETIM sa de Weiswampach portant sur des fonds sis à Berdorf, a été publiée par voie d'affiche apposée dans la commune de la manière usuelle et par publication dans au moins quatre quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg pendant 30 jours du 15 janvier 2019 jusqu'au 14 février 2019 inclusivement.

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Berdorf, le 20 février 2019

Le secrétaire,
(contreseing art. 74 loi communale)

Le bourgmestre,

